

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 MARS 2023 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 22 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PAILLET sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 16 mars 2023

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée par Laurence DOS SANTOS), Béatrice CARRUESCO (Pouvoir Michel GARAT), Didier CHARLOT (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Laurence DUCOS, Maryse FORTINON (Pouvoir Mylène DOREAU), Bruno GARABOS, Michel LATAPY, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Bernard PAPIN (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL (Pouvoir Vincent JOINEAU).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc DEPUYDT

Décision du Président	
-	DECISION N2023-25 Signature d'un avenant N°1 au marché 202114 de fournitures de denrées et confection des repas de l'accueil de loisirs de Beguey avec la société L'Aquitaine de restauration, entraînant une hausse de 6,61%.
-	DECISION N2023-27 Portant sur la signature de convention de service relative à l'habilitation à la consultation des quotients familiaux des allocataires MSA.
-	DECISION N2023-28 Portant sur la signature d'une convention de prestations de services d'entretien et de restauration par la commune de Landiras au profit de la CDC dans le cadre de sa compétence en matière d'accueil de loisirs.
-	DECISION N2023-29 Portant sur la mise en place d'une nouvelle convention de mise à disposition des locaux municipaux au profit de la CDC dans le cadre de la compétence en matière d'accueil de loisirs, avec les communes de Cadillac-sur-Garonne, Béguey, Cérons, Landiras, Loupiac, Portets, Preignac, Rions, Sainte-Croix-Du-Mont, Podensac et Virelade.
-	DECISION N2023-30 Portant sur la mise à disposition de véhicule de la CDC au profit d'EPONYME pour le MA de Preignac pour la journée du 23 mars 2023.
-	DECISION N2023-31 Portant sur la signature d'un contrat de reprise des huiles et graisses alimentaires usagées avec la société QUATRA.
-	DECISION N2023-32 Portant sur le renouvellement du bail commercial du restaurant « Le Café de la Liberté » situé à Paillet, avec la société CDLL pour une durée de 9 ans et un loyer mensuel de 749,51€.
-	DECISION N2023-34 Portant sur l'attribution du marché 202216 « Etudes environnementales préalables à l'aménagement de la zone d'activité économique Pays de Podensac / Cérons - Illats » avec la société SAS AMENTEN pour un montant de 62 914,50€HT soit 75 497,40€ TTC sur la durée totale du marché.

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	<p>D2023-32 : MOBILITÉ - CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la création du comité des partenaires ;</p> <p>APPROUVE la composition proposée ;</p> <p>DESIGNE, pour représenter la communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Alain QUEYRENS • M. Thomas FILLIATRE • M. Jocelyn DORÉ • M. Denis PERNIN 	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 2 André MASSIEU Frédéric PEDURAND</p> <p>Abstention : 3 Béatrice CARRUESCO Michel GARAT Pascal RAPET</p>

2	<p>D2023-33: ATTRIBUTION D'AIDES ECONOMIQUES AUX LAUREATS DE « MON CENTRE-BOURG A UN INCROYABLE COMMERCE »</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de ces aides sous forme de prix aux lauréats de l'événement « Mon centre-bourg a un incroyable commerce » à Cadillac-sur-Garonne le 25 mars. Le jury délibérera sur l'attribution des prix aux porteurs de projet ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2023-34: CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE D'AIDE AUX VICTIMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention annexée à la présente délibération avec l'association Institut Don Bosco pour l'année 2023 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 684 euros au titre de l'année 2023 en application de la susdite convention.</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2023-35: INTERNALISATION DU CLIC SUD GIRONDE – ACCORD ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ACCEPTE le principe d'internalisation du CLIC dans les services du Département ;</p> <p>APPROUVE la cession de l'autorisation au Département afin que l'activité du CLIC Sud Gironde puisse être reprise par cette collectivité ;</p> <p>ENGAGE la Communauté des Communes à maintenir sa participation financière à hauteur de 0.85 € par habitant pour l'année 2023 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer et appliquer la convention de financement avec le Département et à prendre toute initiative visant à l'application de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
5	<p>D2023-36: CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D COMMUNES CONVERGENCE GARONNE ET L'ASSOCIATION « TRANSPORT ASSOCIATIF EN GIRONDE »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de prestations de services entre la Communauté de communes Convergence Garonne et l'association « Transport Associatif en Gironde » ainsi que le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE le versement d'un financement de 12 575 € auxquels il faudra rajouter les 20€ pris en charge par la CdC sur le montant des adhésions ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p> <p>DIT que les budgets nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2023-37: APPEL A PROJET « 100% EAC » 2023 – SOUTIEN AUX PROJETS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'appel à projet tel qu'annexé à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2023-38: REGLEMENT DE SOUTIEN AU DISPOSITIF SCENES D'ETE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE CONVERGENCE GARONNE 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le règlement de soutien au dispositif scènes d'été du Département de la Gironde pour les communes du territoire Convergence Garonne pour l'année 2023, annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2023-39: CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR LES PROJETS SPORTIFS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention tel qu'annexée à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	UNANIMITÉ

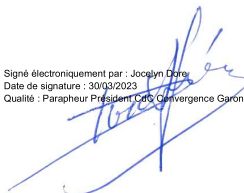
9	<p>D2023-40 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU FOYER RURAL DE PAILLET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs avec l'association foyer rural de Paillet tel qu'annexée à la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 35 730 euros à l'association du foyer rural de Paillet ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ;</p> <p>DIT que les budgets nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.</p>	UNANIMITÉ
10	<p>D2023-41: MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA CDC ET LES COMMUNES DE CADILLAC-SUR-GARONNE, PODENSAC, PORTETS, PREIGNAC, RIONS CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DE PERSONNELS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE D'ACCUEIL DE LOISIRS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise en œuvre des protocoles transactionnels ci-annexés ;</p> <p>VALIDE le versement de la somme de 10 000 euros à la commune de Cadillac-sur-Garonne au regard des termes du présent protocole en annexe de la présente délibération ;</p> <p>VALIDE le versement de la somme de 61 175,27 euros à la commune de Podensac au regard des termes du présent protocole en annexe de la présente délibération ;</p> <p>VALIDE le versement de la somme de 3 096,36 euros à la commune de Portets au regard des termes du présent protocole en annexe de la présente délibération ;</p> <p>VALIDE le versement de la somme de 4 456,26 euros à la commune de Preignac au regard des termes du présent protocole en annexe de la présente délibération ;</p> <p>VALIDE le versement de la somme de 11 640 euros à la commune de Rions au regard des termes du présent protocole en annexe de la présente délibération</p>	UNANIMITÉ
11	<p>D2023-42 : PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE L'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PODENSAC</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de l'instruction du droit des sols conclus avec la commune de Podensac.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.</p> <p>DONNE à Monsieur le Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre.</p>	UNANIMITÉ
12	<p>D2023-43 : RECOURS AUX CONTRATS SAISONNIERS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CAP33</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours aux emplois temporaires d'accroissement saisonnier ou temporaire ou à la mise à disposition d'éducateurs sportifs par les associations sportives du territoire ou d'autres collectivités dans le cadre du dispositif CAP33.</p>	UNANIMITÉ
13	<p>D2023- 44 : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DSP « GESTION DES MULTI-ACCUEILS »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire ;</p> <p>APPROUVE l'avenant n°2 (ci-annexé) au contrat de délégation de service public pour la gestion des structures crèches proposant du multi-accueil de la petite enfance conclu avec la société EPONYME PRIME ENFANCE.</p>	UNANIMITÉ

14	<p>D2023-45 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PREPARATION ET LA FOURNITURE DE REPAS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADHERE au groupement de commandes pour la fourniture et la préparation de repas ;</p> <p>DIT que la commune de Cadillac-sur-Garonne, membre du groupement de commandes pour la fourniture et la préparation de repas, sera coordinateur ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous les actes afférents ;</p> <p>DESIGNE pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres instaurée dans le cadre du groupement de commandes de restauration scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Patrick SOULÉ en tant que titulaire - M. François DAURAT en tant que suppléant 	UNANIMITÉ
15	<p>D2023-46 : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant N°3 au marché de prestation de nettoyage des locaux de la collectivité avec la société EDEL tel qu'annexé</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant N°3 tel qu'annexé.</p>	UNANIMITÉ
Procès-verbal du conseil communautaire du 22 Février 2023		Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15

**Fait à Podensac,
Le Président,**

Signé électroniquement par : Jocelyn Garon
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Parapheur Président C.C.S. Convergence Garonne




MIS EN LIGNE LE : 27-03-2023